

Dans un climat maussade, les difficultés des entreprises s'accroissent

Janvier - Mars 2024



BAROMETRE NATIONAL DES ENTREPRISES

1^{er} trimestre 2024

Dans un climat maussade, les défaillances atteignent de nouveaux sommets

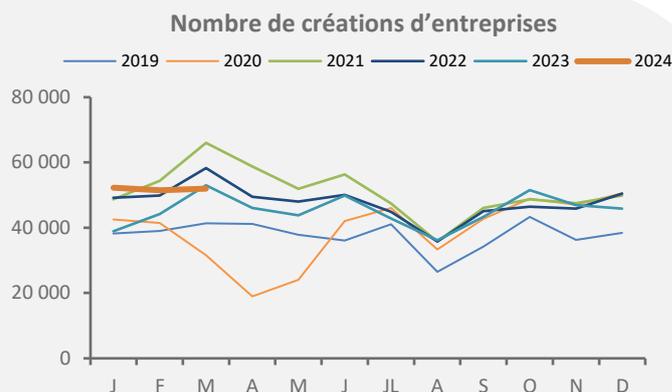
L'année 2024 a été annoncée comme une période de basculement pour l'économie française, avec une promesse de reprise après fort ralentissement économique. Dans un contexte de désinflation stagnante, conjuguée au resserrement monétaire et aux prix de l'énergie toujours très élevés, c'est un climat déprimé qui se dessine pour l'année, prévoyant une reprise hésitante et très inégale selon les secteurs. Les tensions géopolitiques grandissantes ajoutent au tableau un pessimisme sur le commerce international, même si la demande extérieure vers la France s'améliore. Résultat : le premier trimestre 2024 se définit par une croissance inexistante. La promesse d'une reprise molle au second trimestre repose sur des bases faibles et serait essentiellement portée par les services marchands, l'industrie et la construction étant en repli. Le taux de chômage légèrement supérieur à celui de l'année passée, expliqué en partie par la hausse de la population active liée à la réforme des retraites, est menacée par la demande ponctuelle de main d'œuvre en raison du contexte particulier des JO de Paris 2024. L'élévation du pouvoir d'achat des ménages grâce à la hausse substantielle des salaires réels permise par les politiques monétaires restrictives est contrebalancée par leur prudence qui déstabilise encore l'arbitrage consommation/épargne. La reprise se montre donc timide.

Le bilan du premier trimestre dressé par les Tribunaux de Commerce ne contredit pas ce climat des affaires morose : les immatriculations sont certes en hausse par rapport à l'année précédente, mais le pic habituellement observé en mars demeure absent. Plus inquiétant: le taux d'ouverture de procédures collectives n'a jamais été aussi élevé sur le premier trimestre depuis 2019. La faible baisse des radiations par rapport à 2023 n'offre que peu de réconfort, notamment au vue de la hausse observée sur le trimestre.

155 653

Nombre de créations
d'entreprises (immatriculations)

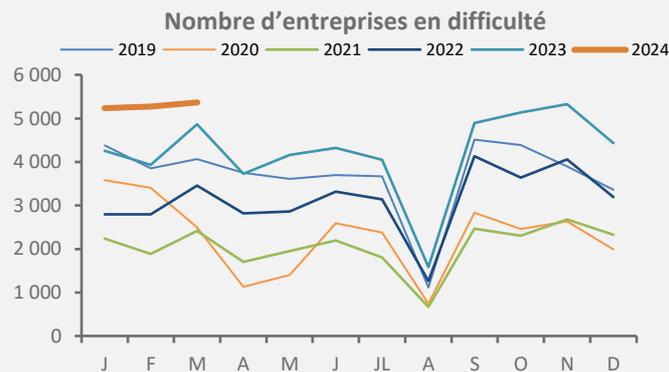
+14% (1)
2024/2023



15 880

Nombre d'entreprises
en difficulté
(ouvertures de procédures collectives)

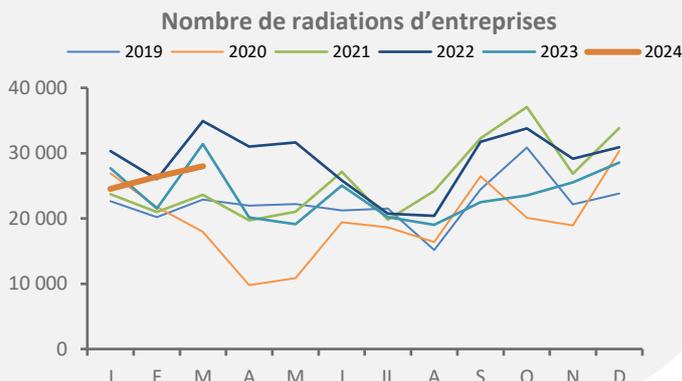
+22% (1)
2024/2023



78 960

Nombre de radiations

-2% (1)
2024/2023



(1) évolution sur la période du 1er janvier au 31 mars 2024 par rapport à la même période en 2023

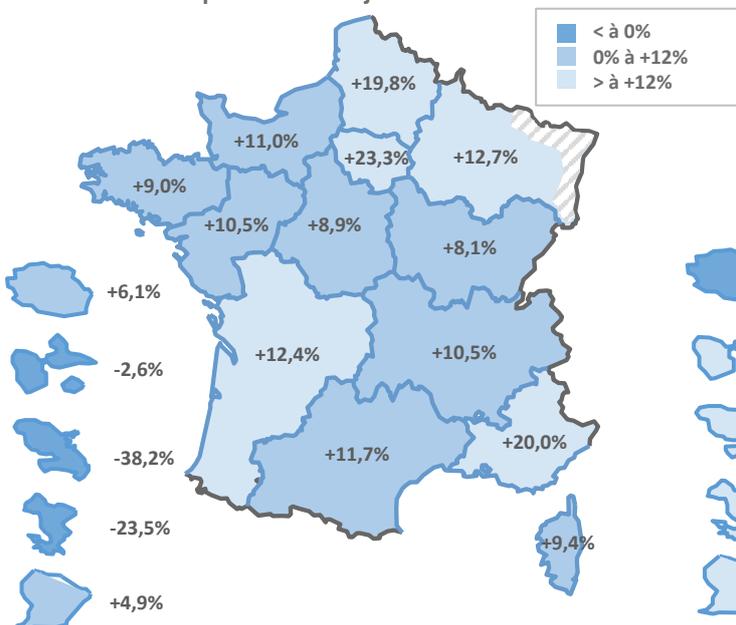
*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2024 – traitements Xerfi Specific

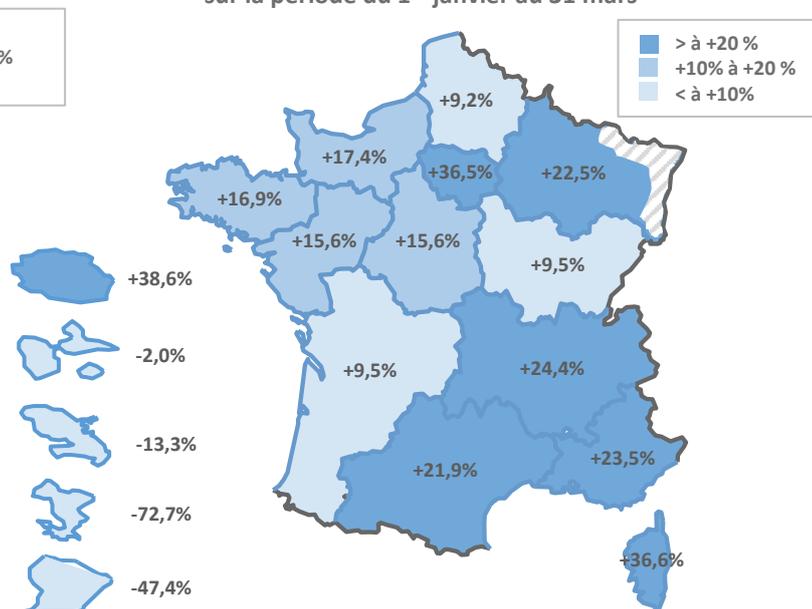
Une augmentation générale des entreprises en difficulté en France

La hausse déséquilibrée du nombre d'entreprises en difficulté et de celui d'immatriculations est généralisée sur tout le territoire métropolitain. Exceptés la Nouvelle-Aquitaine et les Hauts-de-France, toutes les régions en métropole ont connu une augmentation du nombre d'entreprises en difficultés supérieure à celle, plus modeste, des immatriculations par rapport au premier trimestre 2023. La création d'entreprise est variable selon la région, l'Île-de-France en tête de file (+23,3%), une évolution qu'il convient de contraster avec l'envolée d'ouvertures de procédures dans la région (+36,5%), particulièrement sensible au secteur de l'immobilier. Le constat est alarmant pour la Corse (36,6%), qui souffrait déjà d'une situation inquiétante l'année passée. Du côté des DOM-TOM, les entreprises sont moins en difficulté, sauf pour La Réunion (+ 38,6%). Concernant l'évolution des radiations, le bilan est plus nuancé, avec le Grand-Est (36,9%) et la Bretagne (26,8%) en métropole, et La Réunion (43,8%) et la Guyane (12%) affichant une augmentation très marquée du nombre de radiations, face à la Normandie (-20,9%), l'Auvergne-Rhône-Alpes (-24,3%) et le reste des DOM-TOM qui affichent une diminution notable.

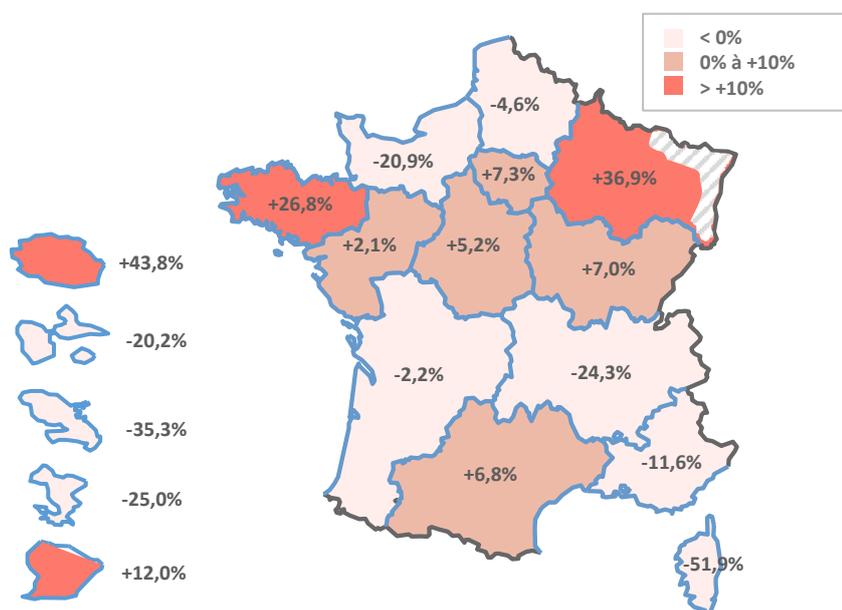
Évolutions régionales des immatriculations sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars⁽¹⁾



Évolutions régionales d'entreprises en difficulté sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars⁽¹⁾



Évolutions régionales des radiations sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars⁽¹⁾



(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 par rapport à la même période en 2023

*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Lorraine

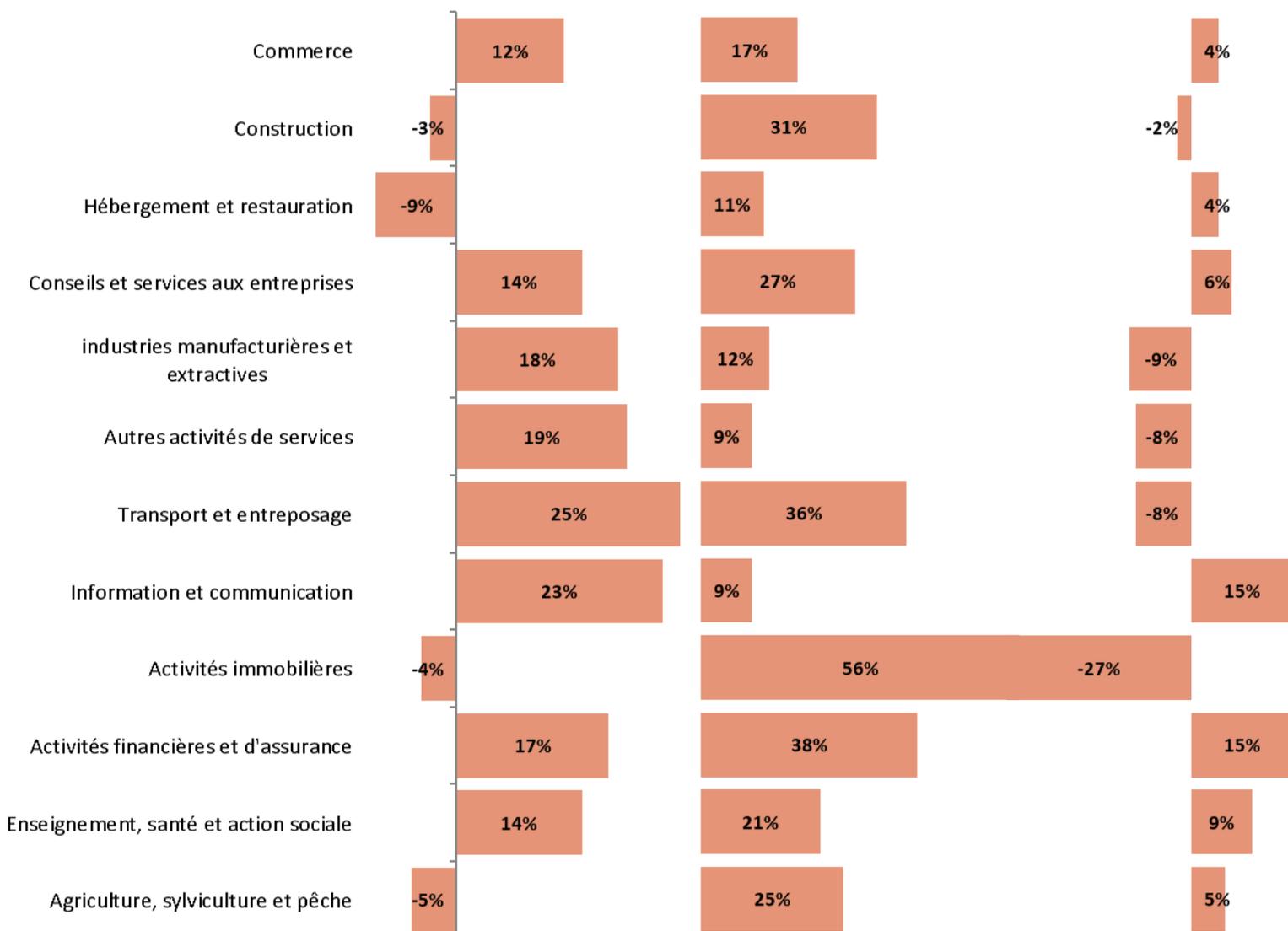
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2024 – traitements Xerfi Specific

L'immobilier, la finance et la construction toujours en repli

La sortie des mesures de soutien économique et les incertitudes politiques offrent un climat pessimiste pour la plupart des secteurs, avec certes des variations notables. Combinés à la crise énergétique, ces facteurs font subir aux secteurs énérgo-intensifs un climat d'affaire particulièrement défavorable. La construction, subissant les conditions financières trop dures qui limitent l'investissement des ménages et des entreprises, voient une envolée des ouvertures de procédure (+31%), alors que les créations d'entreprises se rétractent (-3%) par rapport à la même période l'an passé. Pâtissant toujours de la baisse brutale des ventes de l'année passée, et dû à l'augmentation des coûts de construction et au resserrement des conditions de crédit, les activités immobilières continuent de se distinguer par une activité particulièrement dégradée, avec une explosion du nombre d'entreprises en difficulté (+56%) conjuguée à la baisse du nombre d'immatriculations (-4%). Les activités financières et d'assurance souffrent également des conditions macroéconomiques, voyant les procédures d'ouverture augmenter de 38% et le nombre de radiations de 15%. Les secteurs de services aux particuliers, tel que l'hébergement et restauration, ne passent pas entre les mailles du filet, le taux de défaillance approchant des pics historiques. D'autres secteurs affichent un bilan plus optimiste : l'information et la communication, avec 23% de nouvelles entreprises face à seulement 9% d'ouvertures de procédures, ou encore les industries manufacturières et extractives sont à respectivement 18% et 12%. La hausse globale des immatriculations est portée par le transport et entreposage (+25%), à nuancer avec l'augmentation des procédures collectives (36%), plus marquée que l'an passé.

L'évolution des flux d'entreprises sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024⁽¹⁾

Immatriculations (+14%) Entreprises en difficulté (+22%) Radiations (-2%)



(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 par rapport à la même période en 2023
*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Lorraine
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2024 – traitements Xerfi Specific

Focus procédures collectives

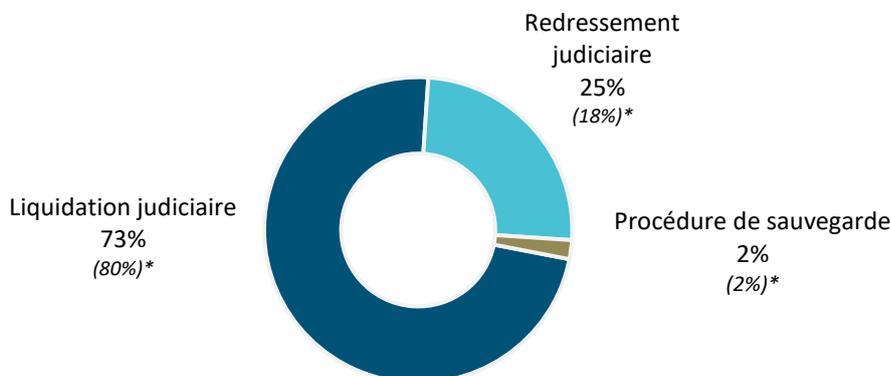
Les liquidations judiciaires toujours majoritaires

Sur le premier trimestre 2024, les liquidations judiciaires représentent toujours la majeure partie des jugements de procédures collectives (73%). Bien que celle-ci soit inférieure à la part du premier trimestre 2023, elle évolue en nombre de 10,2% sur un an. Mais ceci est contrasté par l'évolution des redressements judiciaires, qui augmentent de 73,6% par rapport au premier trimestre 2023, passant ainsi à un quart des aboutissements de procédures collectives sur la période. Cette part est plus grande chez les SAS (27%), et quasiment équivalente pour les SARL et les entreprises individuelles.

Les ouvertures de procédures collectives selon le type de jugement sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024

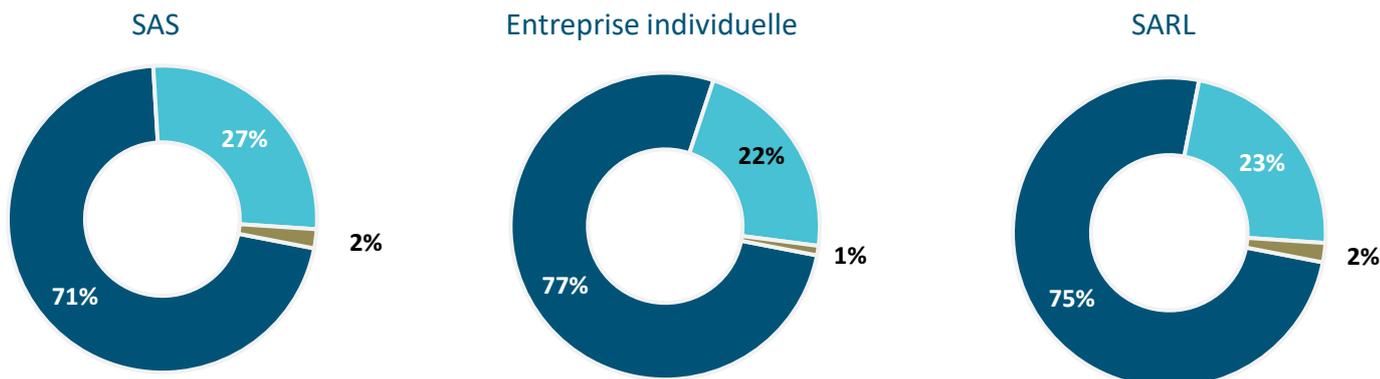
	Nombre d'ouvertures de procédures collectives	Evolution à un an d'intervalle (1)
Liquidation judiciaire dont simplifiée	11 555	+ 1 071 (+10,2%)
Redressement judiciaire dont général et simplifié	3 992	+ 1 692 (+73,6%)
Procédure de sauvegarde	313	+ 65 (+26,2%)

Répartition des ouvertures de procédures collectives selon le type de jugement sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024



*Figurent entre parenthèses les chiffres du 1^{er} janvier au 31 mars 2023

Détails selon les principaux statuts juridiques



(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 par rapport à la même période en 2023
Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace et Moselle
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2024 – traitements Xerfi Specific

Focus radiations

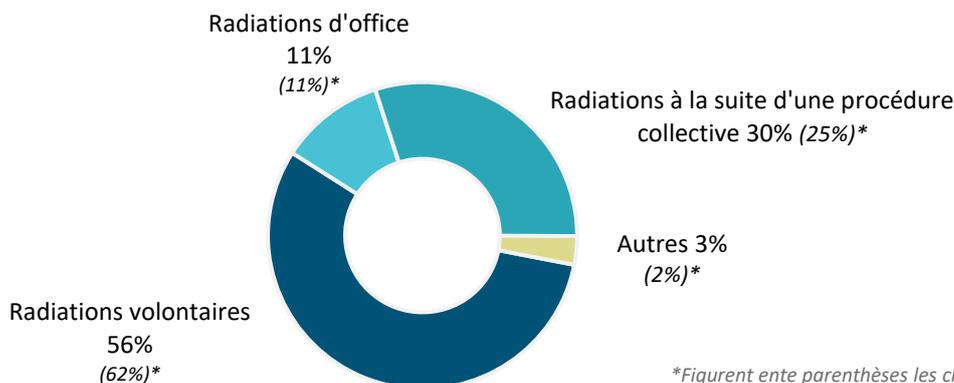
Des radiations volontaires surreprésentées parmi les entreprises individuelles

En augmentation numérique de 10,5% par rapport à l'an passé, et représentant 56% du total des radiations, les radiations volontaires en sont la principale source quel que soit le statut juridique de l'entreprise, mais en particulier pour les entreprises individuelles (72%). Les radiations suite à une procédure collective sont en baisse en nombre (-14,1% à un an d'intervalle), mais voient un gain d'importance en terme de part dans les motifs, portées par celle de 37% au sein des SARL.

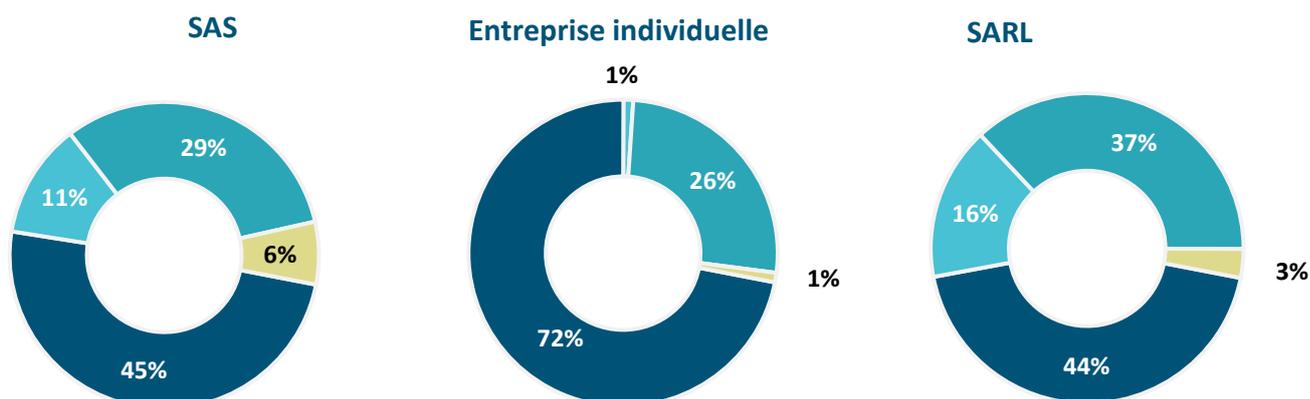
Les radiations d'entreprises selon leur motif sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024

	Nombre de radiations	Evolution à un an d'intervalle (1)
Radiation volontaire	44 166	+ 4 213 (+10,5%)
Radiation à la suite d'une procédure collective	23 343	- 3 827 (-14,1%)
Radiation d'office	9 029	- 470 (-4,9%)
Autre (décès...)	2 389	- 1 182 (-33,1%)

Répartition des radiations selon le motif sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024



Détails selon les principaux statuts juridiques



(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 par rapport à la même période en 2023
Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace et Moselle
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2024 – traitements Xerfi Specific

ZOOM SUR LA PREVENTION DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES

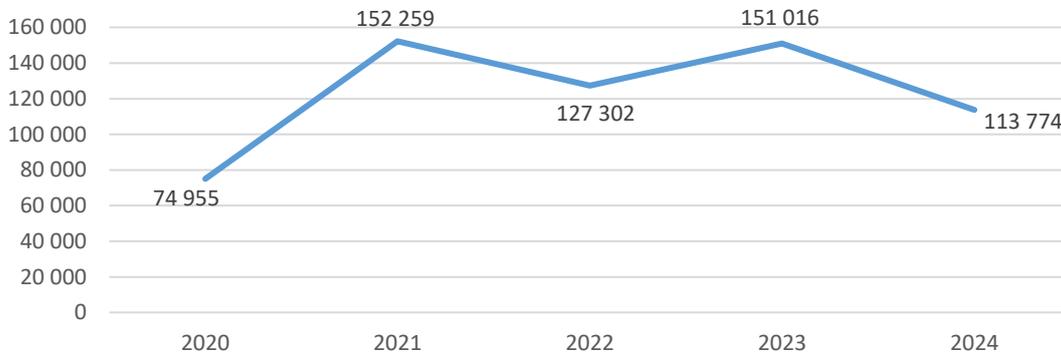
Moins de dossiers détectés mais davantage de dossiers de prévention

Inférieur de 24,6% à celui affiché un an plus tôt, le nombre de dossiers détectés s'élève à 113 774 au premier trimestre 2024. Plus de 3 800 de ces 113 774 dossiers ont été étudiés par le juge en charge de la prévention des difficultés, soit une part de 3,4% : c'est un peu plus qu'en 2022 et 2021.

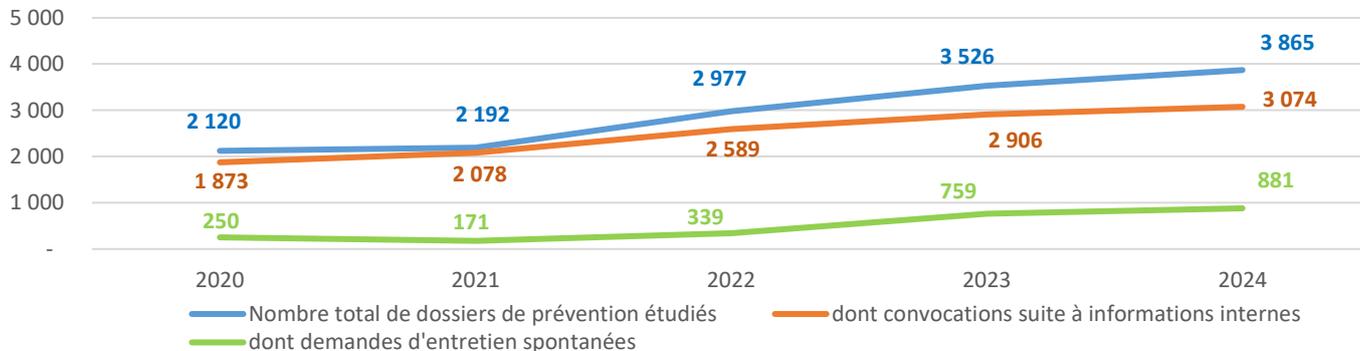
Quatre dossiers étudiés sur cinq le sont suite à des informations internes, une part stable comparée à 2023. Les 20% restants concernent des demandes d'entretien spontanées.

L'analyse des dossiers de prévention débouche dans près de trois cas sur quatre à une ouverture de procédure. Environ la moitié de celles-ci (49%) concernent une demande d'ouverture de procédure de sauvegarde, RJ ou LJ. Les autres demandes sont réparties entre les conciliations (27%) et les mandats ad hoc (24%). La répartition des ouvertures de procédures préventives et collectives est presque identique aux années précédentes, mais leur nombre continue de progresser, bien que de manière plus modérée (+27% en 2022/2021; +66% en 2023/2022; +11% en 2024/2023).

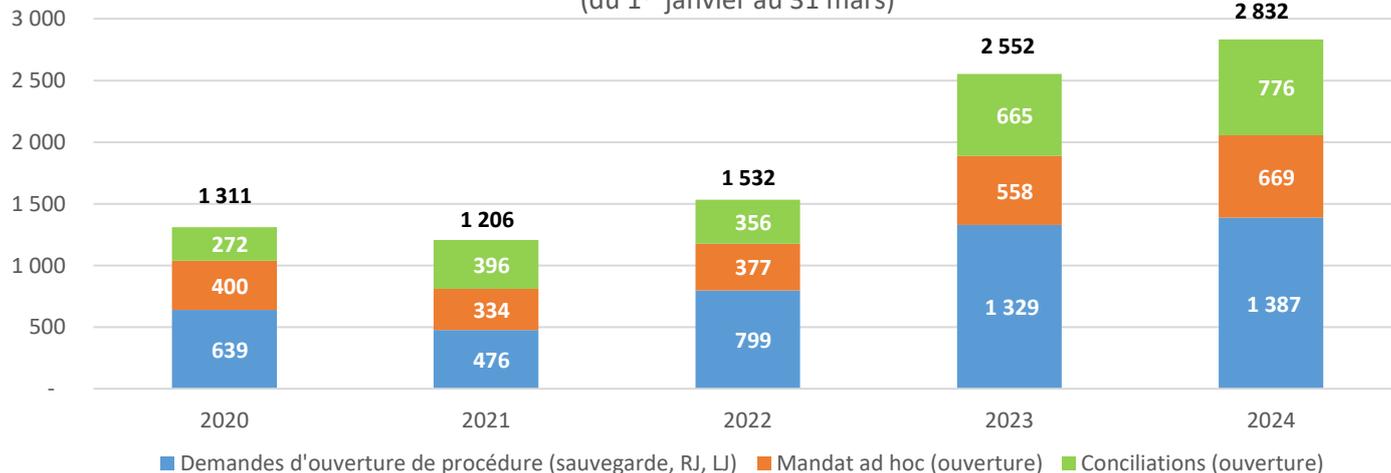
Nombre total de dossiers détectés (du 1^{er} janvier au 31 mars)



Evolution des dossiers de prévention étudiés (du 1^{er} janvier au 31 mars)



Historique de la répartition des procédures préventives et collectives ouvertes sur la base des dossiers étudiés en prévention (du 1^{er} janvier au 31 mars)



ZOOM SUR LES ORDONNANCES PORTANT INJONCTION DE PAYER

Une forte augmentation des ordonnances portant injonction de payer

L'ordonnance portant injonction de payer est une mesure de recouvrement rapide et simplifiée d'une créance. La demande est formée par requête auprès du tribunal de commerce compétent, directement au guichet du greffe ou via la plateforme Tribunal digital. Le président statue dans les plus brefs délais, au rythme du monde économique. L'injonction de payer est un indicateur fort de la santé du tissu entrepreneurial, elle est aussi annonciatrice des premières difficultés économiques d'une entreprise et reste un moyen privilégié du recouvrement des créances.

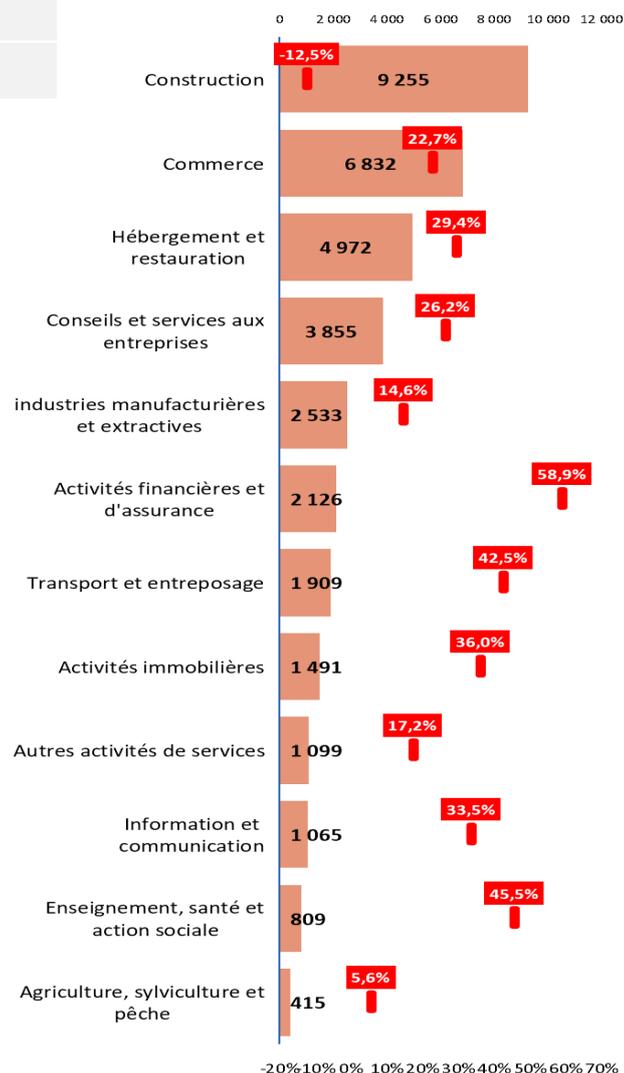
En comparaison au premier trimestre 2023, le nombre d'ordonnances portant injonction de payer a augmenté de 13,1% en 2024. Les acceptations totales, représentant 52% de l'ensemble, affichent une hausse soutenue de 18,7%. Les acceptations partielles et les rejets, lesquelles comptent pour respectivement 31% et 17% des requêtes, progressent quant à elles dans de moindres proportions.

Ces évolutions apparaissent contrastées selon les régions. L'Île-de-France est caractérisée par une hausse significative du nombre d'ordonnances (+54,6%), suivie par la Bretagne (+31,6%), alors que le Grand-Est (-17,9%) affiche une diminution sensible. Concernant les secteurs, la construction observe paradoxalement une chute de 12,5% du nombre d'ordonnances rendues à un an d'intervalle tout en étant le secteur enregistrant le plus grand volume de décisions rendues. Les autres secteurs oscillent entre +5,6% (agriculture, sylviculture et pêche) et +58,9% (activités financières et d'assurance). Le commerce, l'hébergement-restauration et les sociétés de Conseils et services aux entreprises sont particulièrement représentés, avec à la fois un nombre important d'ordonnances, mais également une forte croissance de celles-ci en un an (+22,7% pour le commerce, +29,4% pour le H-R et +26,2% pour le Conseil et Service aux entreprises).

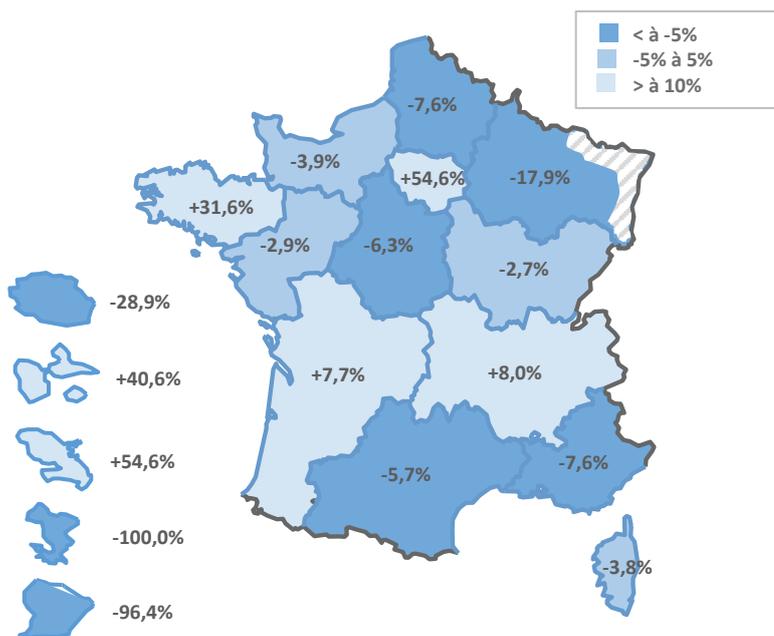
Les ordonnances portant injonction de payer sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars

Créance demandée	Nombre d'ordonnances portant injonction de payer	Evolution à un an d'intervalle ⁽¹⁾
Acceptation totale	20 804 (52%)	+18,7%
Acceptation partielle	12 352 (31%)	+6,7%
Rejet	6 396 (17%)	+8,8%

39 552 ordonnances au 1^{er} trimestre 2024 (+13,1% à un an d'intervalle)



Évolutions régionales des 39 552 ordonnances sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars⁽¹⁾



(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 par rapport à la même période en 2023
Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace et Moselle
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2024 – traitements Xerfi Specific

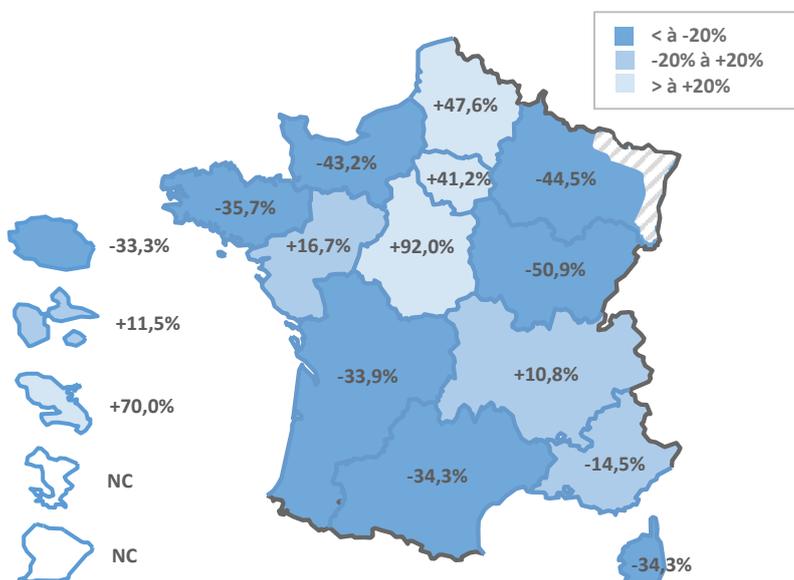
ZOOM SUR LES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGES DU TRESOR

Davantage de privilège du Trésor pour un montant moyen plus élevé

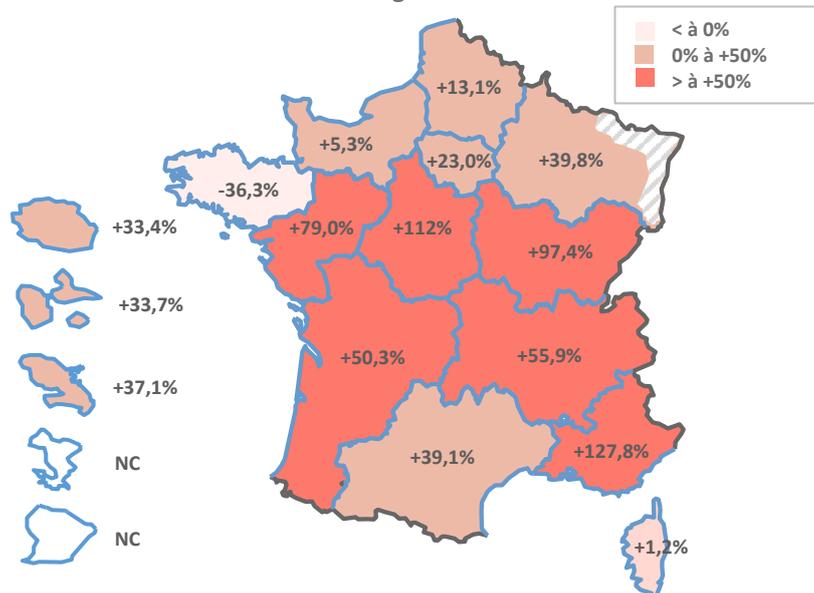
Les inscriptions des privilèges du trésor sont enregistrées par le greffier compétent à la demande du comptable public dès lors que la créance qui lui est due atteint le seuil minimum de 200 000 euros. L'importante disparité d'évolution des volumes enregistrés entre régions couplée à l'évolution des montants témoigne de la qualité du tissu économique local et sectoriel. Les régions du Centre val de Loire, du pays de Loire et de l'Auvergne Rhône Alpes se distinguent par le cumul de critères, une hausse du nombre de créances enregistrées ainsi que de leur montant. La liste des inscriptions consultables sur le portail dédié au registre des sûretés mobilières participent à la transparence et à la sécurisation du monde économique tout comme à la prévention des difficultés.

Du côté des secteurs, la tendance est contrastée. Le commerce enregistre le plus grand nombre d'inscriptions des privilèges du Trésor (453), mais l'augmentation de 22,8% enregistrée par la construction réduit l'écart entre les deux secteurs (437 privilèges pour la construction). Résonnant à l'activité difficile de ce début d'année, les privilèges du Trésor sont également en hausse pour les activités immobilières (+30,9%), le transport et entreposage (+52,7%) et les activités financières et d'assurance (+76,3%). D'ailleurs, avec un quasi-doublement à un an d'intervalle (+190%), le montant moyen des créances des activités financières et d'assurance devient le plus élevé, approchant les 21 000 €.

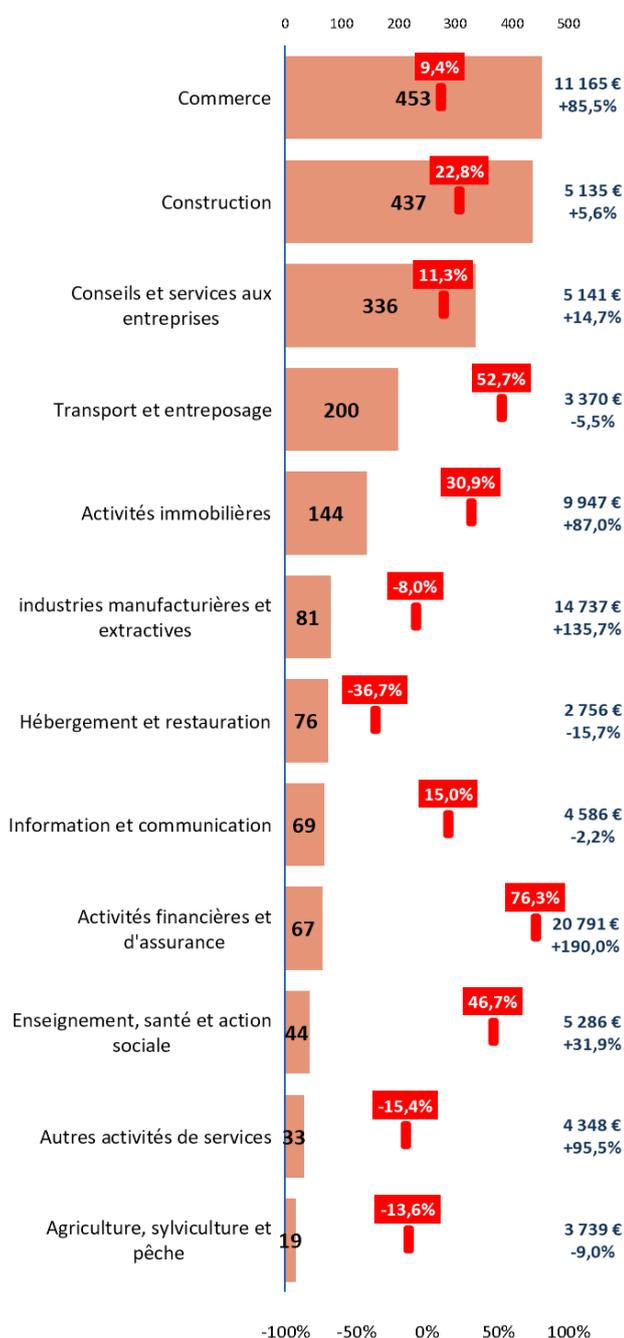
Évolutions régionales des 2 144 privilèges du Trésor⁽¹⁾



Évolutions régionales des montants⁽¹⁾



2 144 privilèges du Trésor au 1^{er} trimestre 2024 (+10,6% à un an d'intervalle)



NC : Non Concerné. Il n'y a pas de données sur les deux années dans la base Infogreffe

(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 par rapport à la même période en 2023

Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace et Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2024 – traitements Xerfi Specific

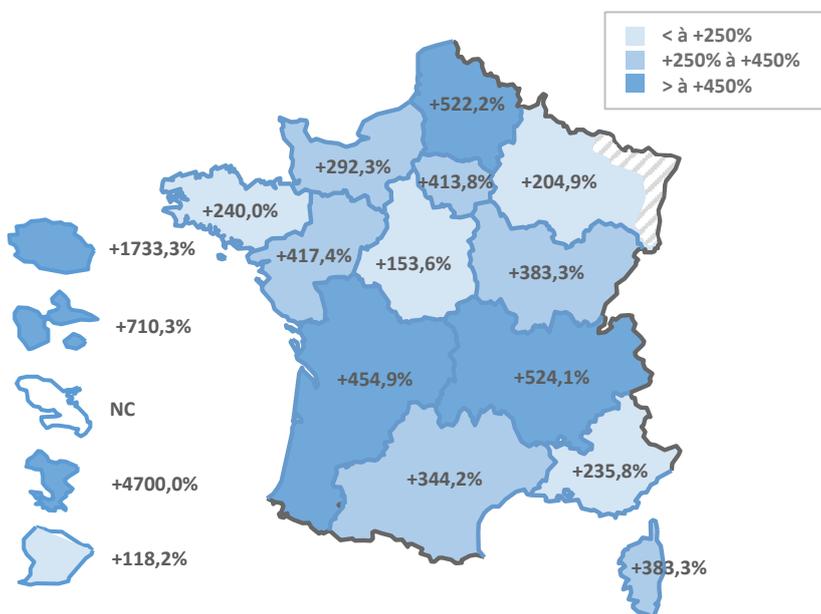
ZOOM SUR LES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGES DE LA SECURITE SOCIALE

Une explosion des privilèges de la Sécurité Sociale partout en France

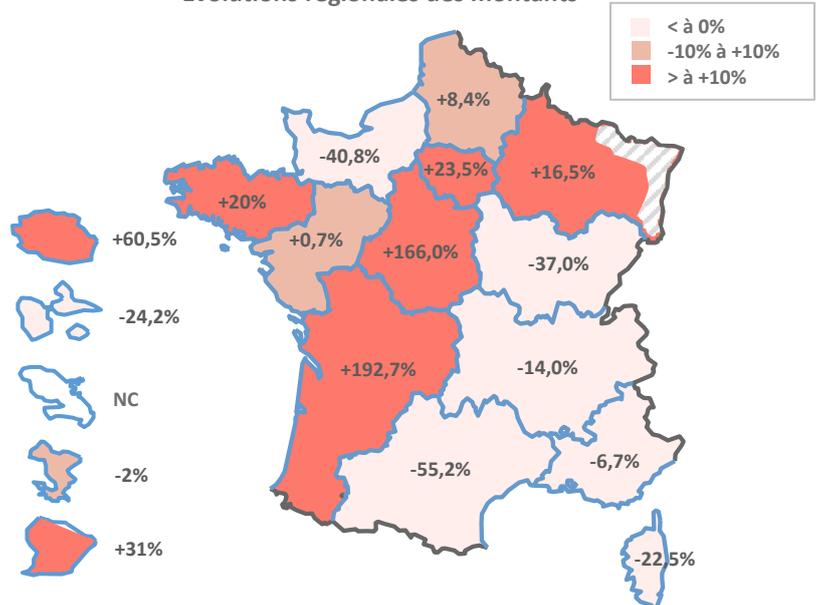
Les inscriptions des privilèges de la sécurité sociales au registre des suretés mobilières regroupent toutes les créances dues à l'Urssaf et autres institutions de prévoyances dès lors que le montant à recouvrer dépasse, selon les cas, le seuil de 10 000 euros, 15 000 euros ou 20 000 euros. La forte hausse du nombre d'inscription (hausse de près de 400% à un an d'intervalle) s'explique par la reprise des campagnes de recouvrement post pandémie mais repose aussi sur les mêmes causes économiques constatées au titre des procédures collectives. Plus la créance est modique plus la difficulté de l'entreprise est avérée. L'Occitanie, l'Auvergne Rhône Alpes, la Provence côte d'azur, la Normandie et la Guadeloupe entrent parfaitement dans ce schéma.

Au premier trimestre 2024, 5 706 privilèges de la Sécurité Sociale sont dénombrés, dont un sur cinq dans les Conseils et services aux entreprises (+486% en un an). S'agissant du montant des garanties inscrites, l'évolution est plus contrastée. Les secteurs qui enregistrent le plus grand nombre d'inscriptions (Conseils et services aux entreprises, Construction et Hébergement-Restauration) ont connu les plus grandes baisses de montant moyen de ces mêmes inscriptions, avec respectivement -19,9% et -16,2%, mettant en avant leurs difficultés actuelles. De son côté, le Commerce voit à la fois le nombre de privilèges et leur montant tripler à un an d'intervalle.

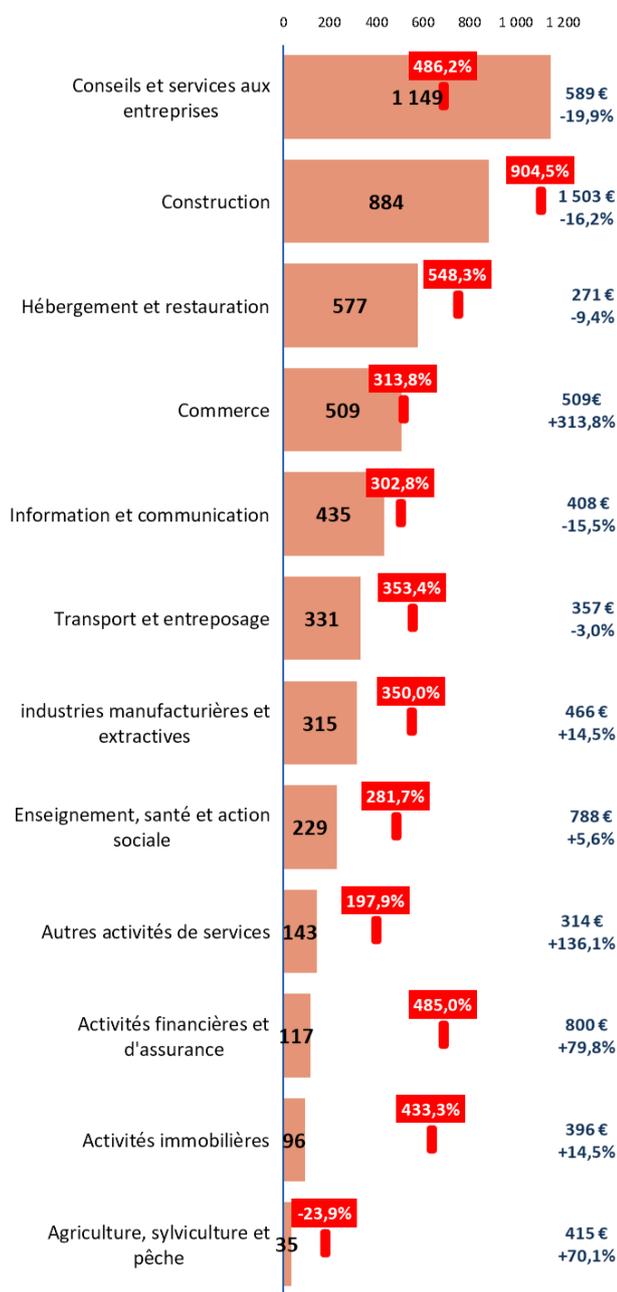
Évolutions régionales des 5 706 privilèges de la Sécurité Sociale⁽¹⁾



Évolutions régionales des montants⁽¹⁾



5 706 privilèges de la Sécurité Sociale au 1er trimestre 2024 (+388,1% à un an d'intervalle)



NC : Non Concerné. Il n'y a pas de données sur les deux années dans la base Infogreffe
 (1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 par rapport à la même période en 2023
 Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace et Moselle
 Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2024 – traitements Xerfi Specific